

DEPARTEMENT DE L'OISE

Commune de
COYE LA FORET

REVISION du PLU

ENQUETE PUBLIQUE

DU 16 Septembre au 17 Octobre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CONCLUSION ET AVIS

Date Décision Nomination du Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du TA	E25000078/80 Du 19 Juin 2025
Date Arrêté Mise à l'Enquête Publique par Monsieur le Maire de COYE LA FORET	13 Aout 2025

La présente Enquête publique a pour objet la révision du PLU de la commune de COYE LA FORET.

1-Cadre Général

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de COYE LA FORET a été approuvé le 20 Décembre 2012. Il a été modifié par délibérations des 5 Juillet 2013 et 26 Juin 2015

Par délibération n°07/2024 en date du 09/02/2024, le Conseil Municipal de Coya-la-Forêt a prescrit la révision de son PLU et a défini les modalités de la concertation avec la population.

Par arrêté n° 130-2025 du 13 Aout 2025 M. le Maire de COYE LA FORET a arrêté la mise à Enquête Publique de la Révision du PLU

La révision du PLU est principalement explicitée dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

-Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable comporte 3 grandes orientations :

- Garantir un développement urbain maîtrisé et durable dans le respect de l'identité de Coya-la-Forêt
- Préserver le cadre de vie et le fonctionnement urbain
- Préserver le cadre de vie et le fonctionnement urbain

-Les Orientation d'Aménagement et de Programmation comprennent :

- Trois OAP thématiques:
 - OAP pour la prise en compte des trames vertes et bleues ;
 - OAP à l'échelle de la construction : favoriser les principes de l'habitat bioclimatique, favoriser les économies d'énergies et l'utilisation d'énergies renouvelables, favoriser le confort acoustique ;
 - OAP pour la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre de projets urbains et de construction.

-Quatre OAP sectorielles :

- Secteur « Entrée de ville »
- Secteur « îlot de la Charmée »
- Secteur des « Bruyères »
- Secteur du « Chemin des loups »

2-Déroulement de l'Enquête

2-1-Permanences

L'Enquête Publique s'est déroulée du 16 Septembre au 17 Octobre 2025 soit pendant 32 jours consécutifs

Trois permanences ont été mises en place pour permettre au Public de rencontrer le Commissaire Enquêteur et lui faire part de ses observations éventuelles.

Elles ont eu lieu les

- Mardi 16 Septembre 2025 de 9h00 à 11h30
- Samedi 11 Octobre 2025 de 9h00 à 11h00
- Vendredi 17 Octobre 2025 de 14h30 à 17h30

2-2-Publicité

La publicité destinée à informer le Public de l'ouverture de l'Enquête Publique a été réalisée par publication dans les journaux suivants :

- le Parisien du 30 Aout 2025
- Le Courrier Picard du 1^{er} Septembre 2025
- Le Parisien du 17 Septembre 2025
- Le Courrier Picard du 24 Septembre 2025

2-3-Information et affichage

Le dossier était consultable :

- sur le site de la commune à la rubrique :Etre citoyen/révision du Plan local d'Urbanisme
- sur support papier : en Mairie de COYE LA FORET aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public.
- Sur un poste informatique en Mairie de COYE LA FORET aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public.

Par ailleurs toute personne pouvait, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public reçues , sur support papier auprès de M. le Maire.

Les observations pouvaient être adressées :

- par voie électronique à l'adresse : plu@coye.fr
- par écrit dans le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles ,côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ,aux horaires d'ouverture de la Mairie au public.
- par écrit et oral auprès du commissaire enquêteur lors des 3 permanences
- par correspondance adressée au Commissaire enquêteur en Mairie de COYE LA FORET

L'affichage a été effectué dans les panneaux d'affichage municipal de la commune comme l'atteste le Certificat d'Affichage de M. le Maire de COYE LA FORET

2-4-Observations

Pendant la durée de l'Enquête Publique :

- 2 personnes sont venues me rencontrer :
- 4 notifications de passage ont été déposées sur le registre
- 1 correspondance m'a été adressée en Mairie de COYE LA FORET
- 4 Courriels ont été adressés : ces 4 contributions ont entraîné 9 observations
- Il n'y a pas eu d'observation orale

-Nombre total d'observations : 9

3-Conclusions du Commissaire Enquêteur sur la Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

En conclusion de cette enquête, le commissaire enquêteur, constate qu'elle s'est déroulée de façon satisfaisante , dans un climat serein, dans les conditions fixées par la législation en

vigueur, et conformément à l'arrêté n° 130-2025 de Monsieur le Maire de COYE LA FORET en date du 13 Aout 2025.

Compte tenu de ce qui, précède, après avoir effectué une analyse complète des informations contenues dans le dossier d'enquête, après avoir rencontré le Maître d'Ouvrage, le commissaire enquêteur, formule les conclusions suivantes :

-Sur le déroulement de l'enquête et la participation du public :

-L'enquête publique s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. Aucun incident n'est à signaler.

-La participation a été faible pour une commune de cette taille. C'est probablement le signe d'une concertation bien réalisée.

-Le commissaire enquêteur a tenu les permanences prévues pour recevoir le public

-Sur le dossier :

-Le dossier comprenait tous les documents nécessaires, notamment pour ce qui concerne la présentation du projet et les modifications envisagées.

-La rédaction du dossier très bien structuré permettait au public de le comprendre facilement.

-Sur la publicité du dossier et l'information du public :

-la publicité légale a bien été respectée.

-l'affichage a été effectué aux endroits réglementaires.

-le public a pu prendre connaissance du projet tout au long de l'enquête sur le dossier papier, sur le poste informatique mis à disposition en Mairie et sur le site internet de la commune .

Des mesures d'information complémentaire ont été réalisées sur le site internet, les panneaux lumineux et le site Facebook de la commune

-Sur le contenu du projet :

Toutes les modifications envisagées ont été clairement exposées et expliquées.

-Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables comporte 3 grandes orientations :

- Garantir un développement urbain maîtrisé et durable dans le respect de l'identité de Coye-la-Forêt

- Préserver le cadre de vie et le fonctionnement urbain

- Préserver le cadre de vie et le fonctionnement urbain

-Les Orientation d'Aménagement et de Programmation comprennent :

- Trois OAP thématiques:

- OAP pour la prise en compte des trames vertes et bleues ;

- OAP à l'échelle de la construction : favoriser les principes de l'habitat

bioclimatique, favoriser les économies d'énergies et l'utilisation d'énergies renouvelables, favoriser le confort acoustique ;

- OAP pour la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre de projets urbains et de construction.

-Quatre OAP sectorielles :

- Secteur « Entrée de ville »

- Secteur « Îlot de la Charmée »

- Secteur des « Bruyères »

- Secteur du « Chemin des loups »

Les modifications apportées sont traduites dans le règlement et les documents graphiques.

-Sur l'articulation avec les documents d'urbanisme, plans et programmes :

-avec le SCOT

La dérogation prévue à l'article L.142-5 du Code de l'urbanisme est accordée.

-Avec la charte du PNR :

Le PNR donne un avis favorable au projet de PLU arrêté.

-Avec le SRADDET

La révision du PLU répond aux orientations du SRADDET concernant les conditions de déplacement soutenables , le développement de pôle d'échanges multimodal(Gare d'Orry la Ville-Coye la Forêt) maintien et développement de la biodiversité.

-Avec le SRCE intégré au SRADDET : La révision est mise en adéquation avec les orientations du SRCE concernant les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et les zones à enjeu d'identification de corridors boisés

-Sur les avis des PPA :

-Le dossier de révision du PLU a été notifié aux Personnes Publiques Associées

-Les personnes publiques associées suivantes ont transmis des observations :

-La CDPENAF

-La DDT

-L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise

-la Chambre d'Agriculture de l'OISE

-Le Conseil Départemental

-le Parc naturel Régional Oise Pays de France

Le Maître d'Ouvrage a répondu positivement aux questions posées ,ou a expliqué pourquoi il souhaitait maintenir sa position, a apporté les précisions demandées et rajoutera au dossier les éléments souhaités .

-Sur l'avis de l'Autorité Environnementale

Le Maître d'Ouvrage a répondu positivement aux questions posées ,ou a expliqué pourquoi il souhaitait maintenir sa position, a apporté les précisions demandées et rajoutera au dossier les éléments souhaités .

-Sur les observations du public

Bien que peu nombreuses , les observations du public sont précises et pertinentes

Ces observations formulées par courrier ou par messagerie électronique ont reçu une écoute attentive du Maître d'Ouvrage :

Il a été répondu avec précision aux observations formulées

En conséquence,

J'émets un AVIS FAVORABLE

à la demande de Révision du PLU de la commune de COYE LA FORET

Cet avis favorable est assorti de la recommandation suivante :

Lors de la définition précise des projets concernant notamment le secteur du Chemin des Loups, le Maître d'Ouvrage devra veiller à ce que toutes les études nécessaires soient menées et que toutes les précautions et mesures soient prises pour respecter les normes et dimensionner correctement les ouvrages afin de conserver au maximum à ce quartier ses caractéristiques actuelles.

A Catenoy le 15 Novembre 2025

Le Commissaire Enquêteur

Régis BAY

